

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 874 347 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
28.10.1998 Bulletin 1998/44

(51) Int Cl.⁶: **G09F 3/12**

(21) Numéro de dépôt: **98420052.7**

(22) Date de dépôt: **24.03.1998**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: **25.04.1997 FR 9705427**

(71) Demandeur: **Sandoz, Jean-Luc
1110 Morges (CH)**

(72) Inventeur: **Sandoz, Jean-Luc
1110 Morges (CH)**

(74) Mandataire: **Laurent, Michel et al
Cabinet LAURENT et CHARRAS,
20, rue Louis Chirpaz
B.P. 32
69131 Ecully Cédex (FR)**

(54) **Dispositif permettant l'indentification visuelle de l'état d'une structure en bois, poteau notamment, après un contrôle de qualité**

(57) Dispositif permettant l'identification visuelle de l'état d'une structure en bois, poteau notamment, après un contrôle de qualité se composant d'une part d'un support d'informations (1) et, d'autre part, d'un moyen de fixation (2) directement sur la structure contrôlée.

Il se caractérise en ce que :

- le support d'informations se présente sous la forme de plaques réalisées dans une gamme de couleurs différentes et comportant en leur centre un orifice (3) pour le moyen de fixation ;
- le moyen de fixation (2) est constitué par un clou

enfichable dans la structure contrôlée au travers de l'orifice (3) que comporte la plaque (1), la tête (5) dudit clou comportant sur sa face apparente, réalisée dans la masse, une mention permettant d'identifier au moins l'année au cours de laquelle a été effectué le contrôle ;

- au moins la face visible des plaques (1) comporte, également formée dans la masse, une mention indiquant soit que la structure contrôlée est dangereuse et doit être remplacée, soit le délai fixé pour un nouveau contrôle.

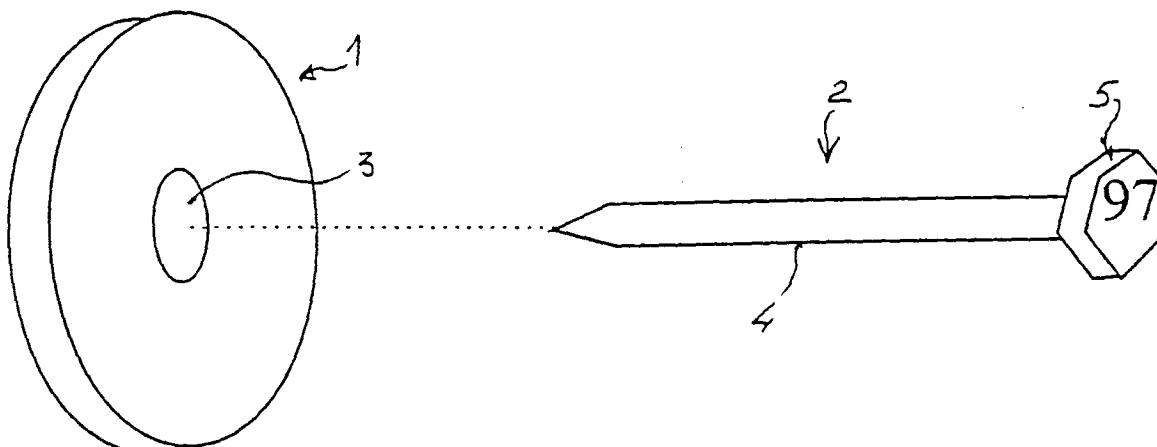


FIG 1

Description

La présente invention a trait à un dispositif simple, efficace, permettant une identification visuelle, permanente, de l'état d'une structure en bois, poteau notamment, après réalisation d'un contrôle périodique.

Il est bien connu, voire notamment le FR-A-2 707 759 (correspondant à l'US 5 567 871 au nom du Demandeur) que les poteaux ou autres structures en bois, utilisés notamment pour les lignes de téléphone ou lignes électriques, doivent être contrôlés périodiquement pour vérifier leur état afin de décider des opérations d'entretien et/ou de remplacement si cela est nécessaire.

L'un des problèmes qui se pose après de tels contrôles réside dans l'utilisation du diagnostic réalisé, notamment en vue d'informer rapidement et efficacement le personnel en charge de l'entretien. Par ailleurs, après contrôle, il est également nécessaire de pouvoir être informé sur l'échéance à laquelle doit être réalisé un nouveau contrôle, cette échéance pouvant être plus ou moins proche en fonction de la qualité physique et/ou mécanique du poteau ou de la structure.

Or on a trouvé, et c'est ce qui fait l'objet de la présente invention, un dispositif simple, efficace, qui permet l'identification visuelle donnant simultanément l'état de la structure contrôlée, ainsi que le délai dans lequel un nouveau contrôle doit être effectué.

D'une manière générale, le dispositif conforme à l'invention se compose d'une part d'un support d'informations et, d'autre part, d'un moyen de fixation directement sur la structure contrôlée et il se caractérise en ce que:

- le support d'informations se présente sous la forme de plaques réalisées dans une gamme de couleurs différentes et comportant en leur centre un orifice pour le moyen de fixation ;
- le moyen de fixation est constitué par un clou enfichable dans la structure contrôlée au travers de l'orifice que comporte la plaque, la tête dudit clou comportant sur sa face apparente, réalisée dans la masse, une mention permettant d'identifier au moins l'année au cours de laquelle a été effectué le contrôle ;
- au moins la face visible des plaques comporte, également formée dans la masse, une mention indiquant soit que la structure contrôlée est dangereuse et doit être remplacée, soit le délai fixé pour un nouveau contrôle.

Dans une forme de réalisation préférentielle, la plaque support d'informations se présente sous la forme d'un disque circulaire en matière plastique colorée dans la masse, les informations étant réalisées en relief sur les deux faces.

De manière pratique, ces plaques seront réalisées dans une gamme comportant au moins trois couleurs

différentes, rouge, orange, vert par exemple, mais cela n'est pas limitatif.

L'invention et les avantages qu'elle apporte sera cependant mieux comprise grâce à l'exemple de réalisation donné ci-après à titre indicatif mais non limitatif et qui est illustré par les schémas annexés dans lesquels :

La figure 1 illustre en perspective, de manière éclaircie, les deux éléments entrant dans la réalisation du dispositif conforme à l'invention ; les figures 2,3,4 et 5 sont des vues en plan d'une série de plaques d'informations sous forme de disque.

Si l'on se reporte aux schémas annexés, l'invention se présente donc sous la forme d'un support d'informations, désigné par la référence générale (1) et d'un moyen de fixation désigné par la référence générale (2).

Le support d'informations est de préférence constitué par un disque comportant en son centre un orifice (3). Le moyen de fixation est constitué par un clou dont la tige (4) est destinée à être enfichée dans le poteau contrôlé et dont la tête (5) comporte sur sa face visible, en relief, une indication sur l'année où est effectué le contrôle, 97 par exemple. Les supports d'informations se présentent sous la forme d'une gamme de disques de couleurs différentes, quatre d'un point de vue pratique, par exemple rouge (figure 2), orange (figure 3), vert clair (figure 4) et vert foncé (figure 5). Sur chacun des disques est portée une mention dans l'état de la structure et le délai nécessaire pour un prochain contrôle.

Le support rouge (figure 2) sera utilisé pour être apposé sur une structure en bois dont le contrôle est tel qu'il implique un changement immédiat.

Les supports orange, vert clair, vert foncé indiquent respectivement que les structures sont en plus ou moins bon état en indiquant le délai prévisible pour un nouveau contrôle, par exemple trois ans, cinq ans, huit ans.

Ces disques sont de préférence réalisés en matière plastique et les inscriptions qu'ils comportent sont en relief. Ils sont donc pratiquement imputrescibles. Par ailleurs, les mentions sont disposées de préférence selon une couronne, ce qui permet de les lire facilement quelle que soit l'orientation du disque après qu'il ait été apposé sur la structure contrôlée.

Un tel dispositif de conception particulièrement simple est non seulement très facile à être mis en place, sa fixation par le centre favorisant par ailleurs son maintien contre des poteaux cylindriques.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée à l'exemple de réalisation donné précédemment mais elle en couvre toutes les variantes réalisées dans le même esprit.

Revendications

1. Dispositif permettant l'identification visuelle de l'état

d'une structure en bois, poteau notamment, après un contrôle de qualité se composant d'une part d'un support d'informations (1) et, d'autre part, d'un moyen de fixation (2) directement sur la structure contrôlée, caractérisé en ce que :

5

- le support d'informations se présente sous la forme de plaques réalisées dans une gamme de couleurs différentes et comportant en leur centre un orifice (3) pour le moyen de fixation ; 10
- le moyen de fixation (2) est constitué par un clou enfichable dans la structure contrôlée au travers de l'orifice (3) que comporte la plaque (1), la tête (5) dudit clou comportant sur sa face apparente, réalisée dans la masse, une mention permettant d'identifier au moins l'année au cours de laquelle a été effectué le contrôle; 15
- au moins la face visible des plaques (1) comporte, également formée dans la masse, une mention indiquant soit que la structure contrôlée est dangereuse et doit être remplacée, soit le délai fixé pour un nouveau contrôle.

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la plaque support d'informations (1) se présente sous la forme d'un disque circulaire en matière plastique colorée dans la masse, les informations étant réalisées en relief sur les deux faces. 25
3. Dispositif selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que les plaques support d'informations sont réalisées dans une gamme comportant au moins trois couleurs différentes. 30
4. Dispositif selon la revendication 3, caractérisé en ce que la gamme de couleurs des plaques d'informations comporte au moins un coloris rouge, un coloris orangé et un coloris vert. 35
5. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les mentions que comporte le support (1) sont disposées sur une couronne autour de l'orifice (3). 40

45

50

55

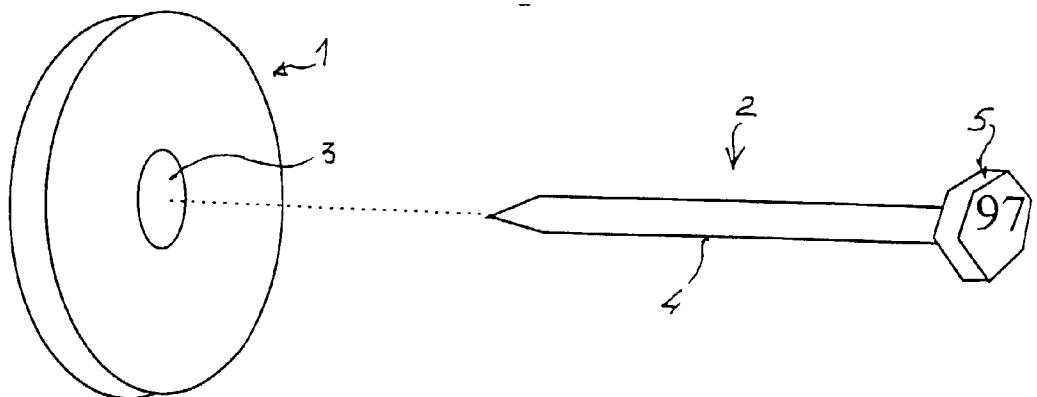


FIG 1

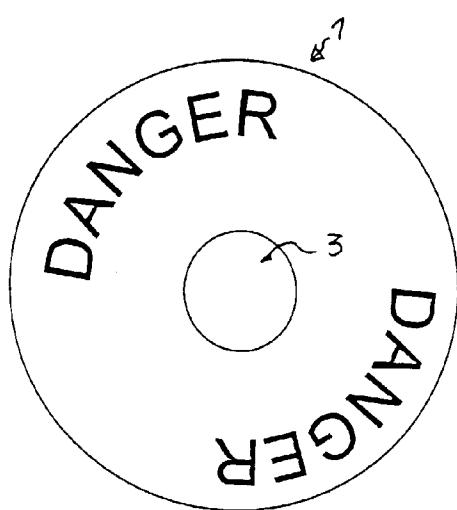


FIG 2

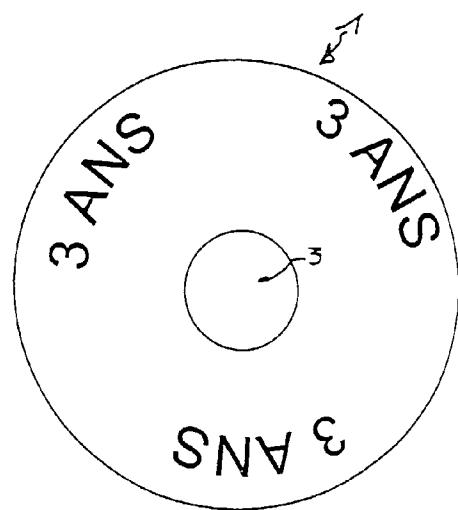


FIG 3

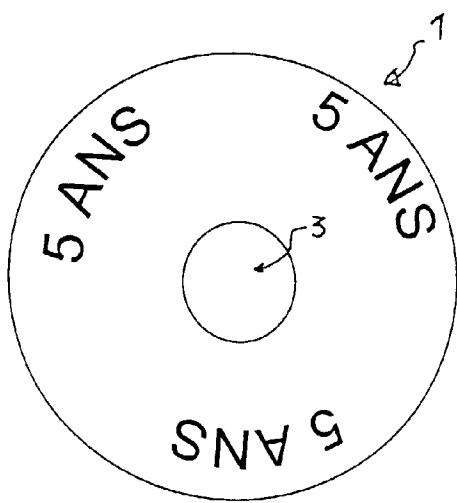


FIG 4

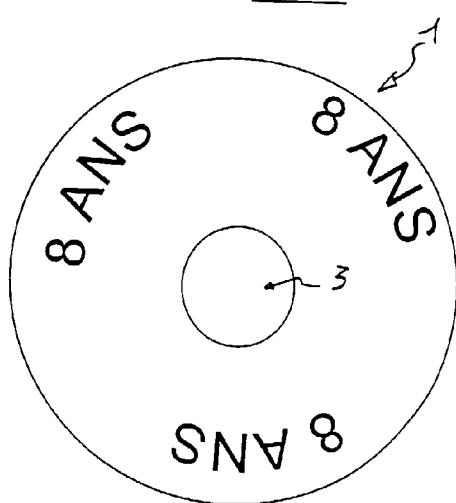


FIG 5



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 98 42 0052

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.)
A	DE 17 59 354 U (G.RUCKELSHAUSEN) * le document en entier * -----	1-5	G09F3/12
A	GB 1 470 274 A (SETON NAME PLATE) 14 avril 1977 * le document en entier * -----	1-5	
DOMAINE TECHNIQUE RECHERCHE (Int.Cl.)			
G09F			
<p>Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications</p>			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	11 mai 1998	Gallo, G	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			